



Mardi 26 janvier 2016

La société HOCHÉ COMMUNICATION s'engage à payer ses auteurs BARON PERCHÉ !!!

A la suite du commandement de payer délivré par huissier de justice le 19 janvier dernier à la demande de la SGDL et de la Charte, la société HOCHÉ COMMUNICATION s'est engagée par courrier auprès de la SGDL à « mettre ce jour en paiement cet arriéré dû aux auteurs » du BARON PERCHÉ (société LE MONDE EN MARCHÉ).

Dix-huit d'entre eux avaient saisi la SGDL et la Charte, qui avaient dès lors conjointement pris l'initiative de faire intervenir un huissier. Au total, ce sont plus de cinquante auteurs qui sont concernés.

La SGDL se félicite du résultat de cette démarche inédite, mais reste attentive à ce que la société HOCHÉ COMMUNICATION remplisse bien son engagement.